

Délibération n° 28

Conseil municipal du 30 mars 2012

Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier - Approbation

*M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Nous soumettons à votre approbation un certain nombre de dispositions nécessaires à la bonne exécution budgétaire 2012.

I – SUBVENTIONS ET PRIX

● CLAP – Projets validés par le jury

Lors de la session des 11 et 12 décembre 2003, le Conseil municipal a approuvé la mise en place du Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes (CLAP). Les missions du CLAP sont de conseiller les porteurs de projets, de diagnostiquer et d'orienter les demandes vers les dispositifs les plus adéquats, d'accompagner les jeunes dans le portage de projets et de valoriser leurs actions. Un Fonds d'Initiative Jeune (F.I.J.) a été créé pour financer les projets émergents, ayant un caractère d'intérêt général. L'attribution de cette aide financière aux jeunes, en association ou non, est décidée en jury CLAP.

Les membres du jury du CLAP des 8 février et 14 mars 2012 ont décidé de soutenir les projets présentés en annexe et d'attribuer les aides proposées par le jury, pour un montant total de 9 500 €.

L'aide sera versée sous forme de bourses pour les particuliers (4 300 €) et de subventions pour les associations (5 200 €). Les crédits sont inscrits en 2012 aux chapitres 65 (6574) et 67 (6714), sous-fonction 422.11.

● Bourse pour la création du visuel SPOT 2012

Dans le cadre de la 2^{ème} édition de l'événement Jeunesse « SPOT », la Ville a lancé un appel à projet en direction de jeunes graphistes pour la création de l'affiche. Le travail de Mathilde PLISSON a été retenu par le comité de sélection composé de la Direction Enfance Jeunesse, de la Direction de la Communication Externe, de l'agence de communication mandatée et de l'Atelier des Initiatives. Il vous est proposé d'attribuer une bourse de 1 000 € à cette jeune graphiste conformément à l'échéancier suivant :

- 500 € pour la proposition du visuel (décision rendue exécutoire par la présente délibération),
- 500 € à l'issue de sa collaboration avec l'agence de communication mandatée pour la mise en œuvre des supports de communication (exécutoire après l'édition des supports prévue en juillet 2012).

Les crédits sont ouverts au budget au chapitre 67 (6714.EVE), sous-fonction 422.11.

- Il est proposé d'annuler la subvention de 1 500 € versée en 2011 à l'association Les Amarts, faisant doublon avec une prestation de service payée à l'association ainsi que la subvention versée en 2011 pour un montant de 1 500 € à l'Association Opus Magnum qui n'a pas été en mesure de réaliser le projet subventionné.

● Dans le cadre de ses politiques de santé et de tranquillité publique, la Ville attribue des subventions aux associations œuvrant dans ces domaines afin de soutenir les actions en faveur de la population nantaise. Il est ainsi proposé de verser un montant de 20 000 € à l'association « Avenir Santé » pour le projet « Equipe Veilleurs de soirée », cette somme étant répartie entre la Mission Santé et la Mission Prévention à hauteur de 10 000 € chacune. Les crédits sont prévus au budget au chapitre 65 (6574), sous-fonctions 510.10 et 520.10.

● **Muséum d'histoire naturelle**

Dans le cadre de l'exposition temporaire « Un estuaire nature » qui aura lieu à partir de juin prochain, le Muséum d'Histoire Naturelle va valoriser le Square Louis Bureau par la mise en place d'une passerelle en bois construite dans le prolongement de l'exposition située à l'intérieur du Muséum. Une convention établie entre la Ville et l'Ecole Supérieure du Bois (ESB), validée par le Conseil municipal du 12 décembre dernier, détermine les conditions de collaboration entre l'Ecole et la Ville et prévoit notamment le versement d'une subvention de 11 000 € en 2012. Nous vous demandons de valider le versement de cette subvention. Les crédits sont prévus au budget, au chapitre 65 (6574), sous-fonction 322.12.

● **Emplois aidés**

Dans le cadre du programme emplois solidaires, la Ville de Nantes et Nantes Métropole entendent renforcer leur soutien à la mise en place de contrats aidés auprès d'associations pour favoriser l'accès à l'emploi durable des demandeurs d'emplois et permettre aux associations de développer leur projet tout en contribuant à l'effort territorial de solidarité. Dans ce cadre, elle entend accompagner par un financement à hauteur de 10 % du coût de rémunération sur la base du SMIC pour 22 heures, soit 1 498 €, la création d'un emploi en contrat d'accompagnement pour Culture du cœur, Rapacité et Human Music. Les crédits sont ouverts au chapitre 65, article 6574, sous fonction 33.10 pour les deux premiers et sous-fonction 311.14 pour le 3ème. Il est proposé un avenant à la convention entre la Ville et Rapacité relative à l'augmentation de la subvention qui lui est accordée au-delà de la somme de 39 000 €.

● Dans le cadre de la politique de mémoire et de préservation du patrimoine immatériel que constitue l'histoire de Nantes, la Ville de Nantes apporte son soutien aux associations d'anciens combattants. Suite à un examen des demandes des associations, il est proposé de verser un montant total de subventions de 24 055 €, selon le tableau ci-joint qui annule et remplace celui annexé à la délibération du 27 janvier 2012. Les crédits sont prévus au budget au chapitre 65 (6574), sous-fonction 020.10.

● **Subvention accordée à la Ville de Dschang dans le cadre du programme de coopération Nantes-Dschang**

Suite à la délibération du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2011, la Ville de Nantes a signé avec la Ville de Dschang au Cameroun un nouvel accord-cadre de coopération. Celui-ci renforce le partenariat de Ville à Ville et fixe les axes privilégiés de la coopération institutionnelle. Conformément à cet accord cadre, les deux Villes ont élaboré un programme de coopération pour les années 2012, 2013 et 2014, articulé autour de 5 actions :

- Coopération institutionnelle (recherche de bailleurs tiers et de cofinancements pour les projets portés par la coopération, échanges sur la gouvernance locale : communication, participation citoyenne, promotion des initiatives, promotion de l'égalité entre les genres) ;
- Renforcement des capacités techniques et administratives, notamment pour l'aménagement du futur jardin botanique de Dschang ;
- Appui à la mise en place d'une gestion locale de l'eau et de l'assainissement à Dschang ;
- Développement touristique de la Ville de Dschang ;
- Encouragement à la démocratie locale et à l'expression de la société civile.

Il vous est proposé d'approuver la convention 2012-2014 de coopération entre Nantes et Dschang, jointe en annexe au présent document. Cette convention fixe notamment les modalités du versement par la Ville de Nantes à la Ville de Dschang d'une subvention de 40 000 € en 2012. Il vous est proposé d'autoriser ce versement sur les crédits ouverts en 2012 au chapitre 65 (65738), sous-fonction 048.10. Il vous est proposé d'approuver la sollicitation d'un cofinancement de Nantes Métropole pour le programme d'appui à la mise en place d'une gestion locale de l'eau et de l'assainissement, en réponse à l'appel à projet pour le fonds de solidarité eau / assainissement de Nantes Métropole.

● **Subvention accordée au Centre Hospitalier Universitaire de Nantes dans le cadre du programme de renforcement des capacités et des compétences de l'Hôpital Saint-Antoine de Jérémie (Haïti)**

Suite à la délibération du Conseil municipal du 7 octobre 2011, la Ville de Nantes a signé avec la Commune des Abricots (Haïti), le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, et l'Hôpital Saint-Antoine de Jérémie (Haïti), un programme triennal de coopération visant à renforcer les capacités et les compétences de l'Hôpital Saint-Antoine de Jérémie. Dans le cadre de ce programme, il est prévu de doter l'Hôpital Saint-Antoine de matériel nécessaire à l'amélioration de ses soins dans les domaines gynécologique et obstétrique. Une convention entre le CHU de Nantes et la Ville de Nantes a été élaborée pour définir les modalités de la participation financière de la Ville de Nantes à l'achat de ce matériel. Il vous est proposé d'approuver cette convention jointe en annexe et d'autoriser le versement en 2012 d'une subvention de 70 000 €. Les crédits sont prévus au budget au chapitre 204 (20418), sous-fonction 048.10, opération 139.

● Il est proposé de verser une subvention de 2 085 € au syndicat UNSA Union départementale de Loire-Atlantique en soutien au congrès national qui s'est tenu à Nantes le 5 octobre 2011. En effet, le versement de cette subvention individualisée au Conseil municipal du 7 octobre dernier a été omis en 2011. Les crédits sont prévus au budget au chapitre 65 (6574), sous-fonction 520.10.

● **Accoord - Montant de la contribution financière définitive de la Ville au titre du fonctionnement de l'année scolaire 2010-2011**

La participation dite de « compensation des charges du service » C1 prévue à l'article 21.2 du contrat d'affermage est arrêtée définitivement à 10 590 110 € au titre de l'année scolaire 2010/2011 (au lieu du montant actualisé de 10 580 491 €) afin de tenir compte des ajustements constatés en fin d'exercice, à savoir :

- le déclenchement de pénalités en raison de la non réalisation des objectifs fixés par le contrat de DSP sur l'activité « séjours » pour un montant actualisé de - 48 590 € ;
- la prise en charge par la Ville du surcoût induit par l'augmentation des tarifs de la cuisine centrale pour un montant de + 58 209 €.

Le délégant procédera au versement des 58 209 € au titre des repas à l'occasion du paiement de la prochaine échéance de la contribution C1 prévue au contrat. Dans les huit jours suivant la réception du titre de recettes correspondant, le délégataire procédera au paiement des pénalités qui s'élèvent à 48 590 €.

● **Accueil et accompagnement des populations migrantes - Convention 2012 avec l'association « Une Famille Un toit 44 »**

La Ville de Nantes soutient les actions d'intérêt général mises en œuvre par l'association "Une Famille un Toit 44" en faveur des populations migrantes. Il s'agit plus précisément d'assurer l'hébergement temporaire, l'accompagnement vers le logement autonome et l'insertion professionnelle des familles Roms les plus proches de l'emploi. L'association développe également avec certains groupes familiaux des projets de retour en Roumanie.

Compte tenu du travail effectué, les capacités d'accueil en hébergement temporaire sont installées pour un maximum de 8 familles sur le terrain du 58 Quai Wilson à Nantes, contre 25 précédemment sur le site du 380, route de Sainte-Luce, aujourd'hui fermé.

Les actions que la Ville entend soutenir sont les suivantes :

- installation de mobil homes permettant d'assurer l'hébergement temporaire d'un maximum de huit familles Roms Migrants : 28 000 €,
- organisation de l'hébergement temporaire des familles, pour le site du 58 Quai Wilson à Nantes et gestion opérationnelle du site précité pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 : 36 960 €,
- accompagnement vers l'emploi des personnes les plus proches de l'intégration ayant accédé à un logement autonome, sur la Commune de Nantes : 37 500 €.

C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui un projet de nouvelle convention à conclure avec l'association « Une Famille Un Toit 44 » pour régir les conditions de mise en œuvre et de financement des actions soutenues au titre de l'année 2012. La subvention municipale totale de 102 460 € sera attribuée sur les crédits inscrits au budget au chapitre 65 (6574), sous-fonction 520.10.

● Il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 300 € à l'association « Casse Ta Routine ». Cette nouvelle association souhaite développer des projets émergents sur le quartier Nantes Nord. Les crédits sont ouverts au budget au chapitre 65 (6574), sous-fonction 422.10.

● Au regard de son expérience en matière de relation à l'utilisateur, la Ville de Nantes accueillera la première journée nationale du réseau d'échanges professionnels « accueil et relation à l'utilisateur », créé par Réseau Idéal, pour développer la mutualisation des savoirs professionnels du secteur public en ce domaine. Les conditions de collaboration entre la Ville de Nantes et l'association pour l'organisation de cette journée, prévue le 19 juin 2012, sont régies par une convention tripartite, Nantes Métropole apportant également son soutien à cette manifestation. Le montant de la participation financière de la Ville de Nantes est fixé à 10 000 €. 50 % du montant total de la subvention sera versée à la signature de la convention et le solde à la transmission du bilan (au plus tard 2 mois après la manifestation). Il vous est proposé d'autoriser le versement de cette subvention de 10 000 € à l'association Réseau Idéal et d'autoriser la signature de la convention jointe à cet effet. Les crédits sont prévus au budget au chapitre 65 (6574), sous-fonction 020.10.

II - DISPOSITIONS TARIFAIRES

● Musée Jules Verne

- A l'occasion de la Saint Jules le 12 avril, le Musée Jules Verne organise une manifestation d'une journée intitulée la « Fête à Jules » au cours de laquelle seront proposés :

- de 10 h à 17 h, une lecture partagée du roman « Le Chancelier »;
- à 17 h 30, un spectacle tout public, sur une idée de Michel Valmer, intitulé le « Tour de Jules Verne en 80 minutes ».

Il est proposé d'accorder la gratuité d'entrée au Musée Jules Verne pendant cette journée.

- Lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2011, vous avez autorisé la création de tarifs particuliers pour les visites guidées au Musée Jules Verne. Nous vous proposons de compléter ces dispositions en permettant l'application du tarif de 1 € pour les visites guidées destinées aux personnes identifiées comme bénéficiant de la gratuité d'entrée au Musée (handicapés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA socle, ...).

● Exonération des tarifs de fournitures de documents photographiques ainsi que de reproduction de documents

Des études et projets sont conduits régulièrement par des chercheurs pour le compte de la Ville, dans un but d'intérêt général. Il en va ainsi de l'étude visant à la réalisation de l'inventaire portant sur le patrimoine bâti du Bas-Chantenay réalisé en groupement de commande avec la Région, du projet d'édition du *"Dictionnaire de Nantes"*, conçu par l'Association pour l'étude et la valorisation du patrimoine nantais et de l'ouvrage en cours de réalisation de Christian Calbour et Hubert Fruchaud « *Nantes, à la recherche d'une ville disparue* » à paraître aux éditions Coiffard. Pour ces trois projets, les chercheurs doivent s'appuyer sur une documentation issue des fonds de la Ville, Archives, bibliothèques, musées notamment. Les documents utilisés pour ces études, projets et recherches présentant un intérêt pour la Ville, il vous est proposé d'exonérer les chercheurs, auteurs, éditeur et collectivité ci-dessus, des tarifs de fournitures de documents photographiques et de droit de reproduction de documents des Archives municipales, bibliothèques et autres établissements relevant de la Ville.

● Vente anticipée au Muséum d'Histoire naturelle le 12 mai 2012, de timbres à l'occasion du centenaire de la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO)

La Ligue Protectrice des Oiseaux organise une vente anticipée de timbres émis par la Poste à l'occasion des célébrations du centenaire de l'association LPO. Le Muséum d'Histoire Naturelle propose d'être le partenaire de cette opération en accueillant au sein de la bibliothèque scientifique le bureau de poste provisoire le 12 mai 2012. Il convient d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité aux personnes venant à la bibliothèque scientifique pour acheter ces timbres.

● Musée des Beaux-arts

- Vente de catalogues

Le Musée des Beaux-arts est autorisé à vendre les différents ouvrages qui concernent l'établissement ou ses expositions. Nous vous demandons d'étendre l'autorisation à la vente des catalogues suivants :

- « Partout, Partout, Partout » de l'exposition de Fabrice Hyber au prix de 20 €,
- « Trésors du Musée des beaux-arts hors les murs » au prix de 9 €,
- « Fabrice Hyber programme entreprise indéterminée » au prix de 3,80 €.

Par ailleurs, le prix de vente du catalogue de l'exposition « trésors cachés du cabinet d'art graphique » avait été fixé à 20 € lors du dernier Conseil municipal. En raison d'un nombre de signes plus important, le prix de ce catalogue a été établi à 25 € par l'éditeur. Nous vous demandons d'approuver la modification de ce prix de vente.

- Développement culturel

Des actions de développement culturel vont être menées à l'occasion de l'exposition « Le musée hors les murs » réalisée par le Musée des beaux-arts dans le cadre des manifestations « Estuaire » de Voyage à Nantes. Un partenariat et des collaborations vont être organisés avec deux maisons de retraite nantaises sur l'art et la nourriture, avec le centre de détention et la maison d'arrêt de Nantes sur les paysages, et avec des adolescents et adultes des hôpitaux de Nantes sur les portraits et autoportraits. L'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre à l'art, d'élargir les publics des musées et de contribuer à l'animation du territoire nantais. Nous vous demandons de bien vouloir accorder la gratuité de l'entrée et des animations pour les actions menées à cette occasion hors les murs et au sein de la Chapelle de l'Oratoire.

- Gratuité des droits de reproduction

L'association Entre-deux, dans le cadre d'un projet réalisé par l'artiste Nicolas Ledoux, souhaite diffuser des reproductions de 10 œuvres du musée des beaux-arts dans les espaces publics de la Ville de Nantes pendant les travaux du musée. Compte tenu de l'intérêt de cette démarche pour le musée, il vous est demandé l'autorisation d'accorder la gratuité des droits de reproduction des 10 œuvres concernées.

● **Avenant à la convention de partenariat avec la Région sur le Pass culture Sport.**

La Région des Pays de la Loire apporte son soutien aux jeunes de la région afin qu'ils accèdent aux secteurs culturels et sportifs par le biais d'un Pass culture Sport. Une convention a été signée en 2008 avec les établissements culturels de la Ville afin que ces lycéens puissent bénéficier de la gratuité d'entrée à ces établissements. Cette convention prévoit le remboursement par la Région du tarif applicable au jeune public, remboursement qui peut évoluer dans la limite d'une augmentation de 10 %. Les tarifs applicables au planétarium ayant augmenté à compter du 1^{er} janvier 2012, un avenant à la convention doit être passé afin de permettre une revalorisation de ce remboursement au montant de 2,75 €. Nous vous demandons d'approuver les dispositions de cet avenant.

● **Tarifs du Conservatoire à rayonnement régional.**

Lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril 2011, il a été approuvé l'adoption d'une nouvelle grille tarifaire pour le Conservatoire de Nantes avec un nouveau socle de ressources, un nouveau mode de calcul des tarifs et une nouvelle répartition des activités.

Après une première année de mise en œuvre, il vous est proposé les ajustements suivants :

- afin de simplifier les démarches pour les usagers et les services, retenir comme socle de ressources les revenus de l'année N-2. Ainsi, cela permet aux familles de connaître dès l'inscription le tarif définitif et aux services une facturation avancée dans l'année scolaire. Par concordance, l'actualisation des tranches de quotient familial se fait sur la loi de finances N-1. De ce fait, les tranches de quotient familial ne sont pas réactualisées cette année,
- ajuster à la marge la répartition tarifaire des activités du Conservatoire (ex : Jazz... cf. annexe),
- intégrer la location des instruments à la facturation des droits d'inscription permettant ainsi un étalement des paiements.

Par ailleurs, conformément au taux directeur d'évolution des tarifs, il est proposé de faire évoluer les tarifs du Conservatoire de 2,5 %. Les nouveaux tarifs détaillés par série sont ainsi présentés en annexe.

III – DIVERSES DISPOSITIONS FINANCIERES

- La patinoire de Nantes Métropole à Rezé a dû fermer temporairement du 3 janvier au 2 octobre 2011, pour effectuer des travaux en urgence. Ainsi, l'activité habituelle des clubs nantais et rezéen a été redéployée sur la patinoire du Petit Port. Dans ce cadre, afin de limiter les désagréments causés aux clubs durant cette période, la Ville de Nantes a demandé à NGE, gestionnaire du Centre de Loisirs du Petit Port d'étendre les créneaux mis à disposition des clubs. Pour répondre à cette sollicitation, NGE a été amené à supprimer une séance publique hebdomadaire et à ouvrir la patinoire sur des horaires où elle est habituellement fermée. Il est proposé que la Ville de Rezé verse une indemnité à la Ville de Nantes de 9 277,12 € TTC calculée selon les modalités définies dans la convention d'indemnisation jointe en annexe, correspondant aux créneaux alloués au club rezéen ainsi qu'une quote-part de l'indemnité exceptionnelle versée par la Ville de Nantes à NGE, gestionnaire du Centre de Loisirs du Petit Port.

- La participation financière de la Ville de Nantes au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) versée précédemment à la Caisse d'Allocation Familiale sera dorénavant versée au Conseil Général 44 dans le cadre de l'internalisation comptable et financière du FSL par le Conseil Général de la Loire-Atlantique. D'un montant de 614 585,41 €, cette participation est destinée à alimenter le fonds du FSL « accès et maintien dans le logement ». Cette participation sera imputée au chapitre 65 (65733.FSL), sous-fonction 520.10.

● **Bibliothèque municipale**

Le réseau de la Bibliothèque municipale est doté, à la Médiathèque Floresca Guépin, d'outils informatiques destinés à faciliter l'accès de tous les handicapés aux collections et aux services. Afin de favoriser les multiples usages de ces outils par les personnes non ou mal voyantes, l'association Handicapable et la Bibliothèque municipale proposent d'organiser une action régulière de médiation et de formation sous la forme de permanences hebdomadaires de 2 h assurées par des membres de l'association précitée ayant des formations d'informaticiens et connaissant parfaitement ces outils. Nous vous proposons d'approuver les termes de la convention précisant les modalités de ce partenariat.

● **Partenariat culturel avec le Département de Loire-Atlantique**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Nantes et le Département de Loire-Atlantique ont décidé de reconnaître leurs politiques de développement culturel respectives en s'engageant à soutenir financièrement plusieurs établissements culturels. Ce conventionnement reconduit depuis 1992 arrive à son terme et les deux collectivités souhaitent définir un partenariat appuyé sur des objectifs partagés pour une période triennale 2012 – 2013 – 2014. Dans la nouvelle convention présentée à votre approbation, les deux collectivités se retrouvent autour d'un double objectif : accompagner les artistes et acteurs culturels locaux et proposer une offre culturelle diversifiée, innovante et de qualité aux habitants de leur territoire. Elles entendent poursuivre leur soutien aux domaines de la formation, de la création et de la diffusion, tous secteurs confondus et particulièrement dans le domaine vivant. Elles sont attentives à la qualité et l'originalité des projets, à la variété des mouvements artistiques, à la viabilité financière des propositions et accordent une attention particulière aux actions de médiation notamment en direction des publics les plus éloignés de la culture. La convention proposée précise les domaines et objectifs culturels concernés par cette collaboration et la méthodologie mise en œuvre afin de rendre efficiente cette concertation. Nous vous demandons d'approuver les termes de cette convention.

● **Conservatoire - Convention de partenariat avec la Fondazione Palazzetto Bru Zane – Centre de Musique romantique française de Venise**

Dans le cadre de la saison 2011-2012, le Conservatoire souhaite organiser un concert de musique romantique française en collaboration avec la Fondazione Palazzetto Bru Zane – Centre de Musique romantique française - de Venise (dénommé le Palazzetto). Le Palazzetto, au titre de ses activités, soutient la diffusion internationale de concerts de musique romantique française, notamment de ceux qu'il initie. A cette fin, il est proposé d'autoriser la signature de la convention entre le Conservatoire de la Ville de Nantes et le Palazzetto, car outre les différentes modalités de réalisation du concert, le Palazzetto s'engage à verser une participation financière à concurrence de 1 000 € nets de taxes représentative d'une aide à la diffusion pour le concert concerné par les présentes.

● Musée des beaux-arts

Dans le cadre de l'enrichissement de ses collections, la Ville de Nantes envisage d'acquérir des œuvres d'art pour son musée :

- une huile sur toile intitulée « Malvina, chant de douleur sur la perte de son cher Oscar », datée de 1810 - d'Alexandrine de Laval, illustration des poèmes d'Ossian. Cette œuvre permettra de compléter la section « troubadour » de la collection du 19^{ème} siècle du musée, pour un montant de 33 000 € auprès de la Galerie Jacques Leegenhoek.
- un pastel gouache et crayon daté de 1906 d'Edgar Maxence « La liseuse dans le parc d'un château », qui complètera la collection existante, pour un montant de 52 000 € auprès de la Galerie Alexis Bordes.
- deux moulages en polyester « Monochrome » et « Mes bottes » d'Etienne Bossut, datés de 1979, pour un prix de 25 000 € ainsi que le don de 3 sculptures « Nicole 1 – 2 - 3 » présentées à Nantes en 2010 et conservées dans les réserves du Musée, achats et dons réalisés auprès de l'artiste lui-même.

Nous vous demandons de valider ces acquisitions sous réserve de l'avis favorable de la commission scientifique régionale des collections des musées de France du 29 mars 2012, de nous autoriser à signer les conventions passées pour les achats et les dons de ces œuvres et demander une subvention auprès du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM).

Nous vous demandons également l'autorisation d'acquérir deux dessins représentant le projet du Musée des beaux arts de 1893 (façade du musée) de l'architecte Josso auprès du libraire Alain Cambon au prix de 5 000 € et de demander une subvention auprès du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM).

Enfin, la Ville a acquis au cours d'une vente publique en octobre 2011 des œuvres de Jean-Emile Laboureur pour 1 239,20 € et de Chana Orloff pour 1 363,12 €, auprès de la société ADER. Nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à solliciter une subvention pour ces acquisitions auprès du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM).

● Musée des Beaux-arts et ONPL

Dans le cadre de la saison musicale 2011/2012, l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) et le Musée des Beaux-arts de Nantes proposent à plusieurs classes des collèges de la Région des Pays de la Loire un parcours de sensibilisation autour du concert « Noblesse Oblige ». Ce parcours comprend des visites commentées de l'exposition « *Trésors cachés du cabinet d'art graphique : Delacroix, Monet, Toulouse-Lautrec* », une rencontre avec John Axelrod, directeur musical de l'ONPL à la cité des Congrès et un concert « Noblesse oblige » de l'ONPL à la Cité des Congrès au début du mois d'avril. Le Musée des Beaux-arts de Nantes prendra en charge l'ensemble des rémunérations, charges incluses, de la conférencière intervenant lors de la première étape dudit parcours et l'ONPL s'engage à verser au musée des Beaux-arts une somme de 25 € par classe accueillie nantaise ou non nantaise. Nous vous demandons d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Nantes et l'ONPL et d'autoriser la Ville à percevoir la recette versée par l'ONPL.

● Muséum d'histoire naturelle - Convention de participation au SUDOC

Le Muséum d'histoire naturelle collabore avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et l'université de Nantes afin de pouvoir participer au réseau SUDOC, catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche et catalogue collectif national des publications en série. Ce réseau permet à la bibliothèque scientifique du Muséum d'accéder à ce catalogue, d'en utiliser les données et notices et de l'enrichir de ses propres données. Nous vous demandons d'approuver la convention définissant les conditions de ce partenariat.

● Crèches associatives – Soutien de la Ville (subventions, conventions, avenants de résiliation)

Le regroupement engagé en janvier 2010 par deux crèches associatives au sein de l'association « Les petits bouts » prend fin avec la dissolution de cette association gestionnaire des crèches « Les petits bouts - site lafont » et « Les petits bouts - site diane ». Cette dissolution suivie de la création de deux associations « Minibou » et « Les petits pieds » gestionnaires des deux crèches éponymes prend effet suite à l'assemblée générale du 31 janvier 2012. Il vous est par conséquent proposé d'approuver les deux nouvelles conventions jointes en annexe ainsi que l'avenant de résiliation concernant les crèches associatives gérées par l'association dissoute.

● Création d'une régie d'avances à la direction du Patrimoine et de l'Archéologie.

La direction du Patrimoine et de l'Archéologie est amenée à effectuer de menues dépenses pour répondre à des besoins urgents pour les actions de médiations. Aussi, est-il proposé de créer une régie d'avances afin d'autoriser l'achat de petites fournitures urgentes à l'occasion d'événements se tenant en dehors des horaires normaux du service. La régie se dénommera Patrimoine & Archéologie et sera située au 1, rue d'Enfer – 44 000 Nantes. Le montant de l'avance est fixé à hauteur de 1 000 € et le mode de règlement sera en numéraire.

IV – REMISES GRACIEUSES ET ANNULATIONS DE TITRES

- Nous vous proposons de bien vouloir vous prononcer sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile suivantes (à imputer au chapitre 67, fonction 112) :

Commission de Recours Gracieux du 6 mars 2012

1) Remises gracieuses totales :

Prénom et Nom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser
M. Julien HEUVELIN	2011-10-0450	114,60 €	114,60 €
Mlle Adeline JESSON	2012-02-0897	119,20 €	119,20 €
Mme Edith MOREAU	2012-02-00166	119,20 €	119,20 €
		353,00 €	353,00 €

2) Remises gracieuses partielles :

Prénom et Nom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser
M. Nicolas MARTY	2011-10-01561	156,00 €	78,00 €
M. Dominique RÉMY	2011-11-02244	119,20 €	107,28 €
Mme Catherine LOUSTAU	2011-12-01824	114,60 €	57,30 €
Mme Maria PAOLUCCI	2012-01-01115	128,40 €	115,56 €
Mlle Solène BRUNEAU	2012-01-00496	114,60 €	103,14 €
M. Stéphane HOUÉIX	2012-02-01816	133,00 €	119,70 €
M. Romain MALEPLATE	2012-02-0146	114,60 €	103,14 €
		880,40 €	684,12 €

- Il est proposé l'annulation à hauteur de 60 € du titre de recette n° 3594/2010 émis à l'encontre de M. BREGEON Yann pour les frais de mise en fourrière de son animal, eu égard aux circonstances évoquées.

V – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Monsieur le Receveur des Finances de Nantes Municipale a demandé l'admission en non valeur d'un certain nombre de créances des exercices 2005 à 2011, dont le recouvrement s'est révélé impossible pour diverses raisons, les plus fréquentes étant l'insolvabilité des débiteurs, la modicité des sommes restant à percevoir ou l'impossibilité de retrouver les débiteurs suite à des changements d'adresse. Les raisons précises motivant l'impossibilité de recouvrement pour chaque créance présentée sont indiquées dans les états fournis par le Receveur des Finances. Le montant de ces admissions en non-valeur présenté s'élève à la somme de 15 686,18 €. Vous trouverez le détail de cette somme dans le tableau joint en annexe. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir prononcer en non-valeur l'ensemble des créances irrécouvrables présentées et d'en donner décharge au Comptable municipal à hauteur de 15 686,18 €.

Le Conseil délibère et,

1. approuve la proposition du jury du CLAP des 8 février et 14 mars 2012 et autorise le versement des aides correspondantes sous forme de bourses pour 4 300 € et de subventions pour 5 200 €, soit un montant total de 9 500 €,
2. approuve l'octroi d'une bourse de 1 000 € à Mathilde PLISSON pour la création du visuel SPOT 2012,
3. accepte l'annulation des subventions de 1 500 € versées en 2011 aux associations Les Amarts et Opus Magnum,
4. autorise le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association Avenir Santé pour le projet « Equipe Veilleurs de soirée »,
5. autorise le versement de la subvention de 11 000 € à l'Ecole Supérieure du Bois dans le cadre du partenariat technique pour la construction d'un ponton en bois pour l'exposition « Un estuaire nature » présentée par le Muséum d'Histoire Naturelle,
6. approuve le versement d'une subvention de 1 498 € dans le cadre du programme emplois solidaires à Culture du cœur, Human Music et Rapacité et autorise la signature de l'avenant à la convention avec Rapacité joint en annexe,
7. autorise le versement des subventions de fonctionnement aux associations des anciens combattants pour un montant total au titre de 2012 de 24 055 €, conformément au détail joint en annexe,
8. autorise la signature de la convention de coopération 2012-2014 entre les Villes de Nantes et de Dschang et approuve le versement d'une subvention de 40 000 € à la Ville de Dschang pour contribuer à la réalisation du programme de coopération ainsi défini,
9. approuve la sollicitation d'un cofinancement de Nantes Métropole pour le programme d'appui à la mise en place d'une gestion locale de l'eau et de l'assainissement, en réponse à l'appel à projet pour le fonds de solidarité eau / assainissement de Nantes Métropole,
10. autorise le versement d'une subvention de 70 000 € au CHU de Nantes pour contribuer à l'achat de matériel médical visant à renforcer les capacités de l'Hôpital Saint-Antoine de Jérémie en Haïti et autorise la signature de la convention entre le CHU de Nantes et la Ville jointe à cet effet,
11. autorise le versement d'une subvention de 2 085 € à l'UNSA Union Départementale 44 pour le soutien à la tenue de son congrès national à Nantes,
12. valide pour la DSP des centres de loisirs de l'Accoord le montant définitif de la participation dite de « compensation des charges du service » C1 au titre de l'année scolaire 2010/2011 et autorise le paiement des charges supplémentaires pour un montant de 58 209 € et la restitution de la part de la subvention non utilisée en raison d'activités non réalisées pour un montant de 48 590 €,
13. fixe la subvention annuelle à l'association « Une Famille Un Toit » à 102 460 € pour soutenir les actions d'accueil et d'accompagnement des populations migrantes en intégrant le nouveau terrain du 58, quai Wilson et autorise la signature de la convention à cet effet,
14. autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 300 € à l'association « Casse Ta Routine » pour le soutien au développement de projets émergents sur le quartier Nantes Nord,
15. autorise le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Réseau Idéal dans le cadre de l'organisation de la première journée nationale du réseau d'échanges professionnels « accueil et relation à l'utilisateur » qui aura lieu à Nantes le 19 juin 2012 et autorise la signature de la convention jointe à cet effet,
16. accorde la gratuité d'entrée au Musée Jules Verne le Jeudi 12 avril 2012 pour les manifestations organisées à l'occasion de la « Fête à Jules »,
17. fixe le tarif de 1 € pour les visites guidées du Musée Jules Verne à toutes les personnes identifiées comme bénéficiant de la gratuité d'entrée en visite libre du Musée,
18. approuve l'exonération des tarifs de fournitures de documents photographiques et de droits de reproduction de documents des Archives municipales, bibliothèques et autres établissements relevant de la Ville pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti du Bas-Chantenay, l'édition du Dictionnaire de Nantes et de l'ouvrage à paraître « Nantes, à la recherche d'une ville disparue »,

19. accorde la gratuité aux personnes qui se rendront le 12 mai à la bibliothèque scientifique du Muséum d'histoire naturelle pour acquérir des timbres émis à l'occasion du centenaire de la Ligue protectrice des oiseaux (LPO),
20. fixe les tarifs de vente des catalogues au Musée des Beaux-arts tels que définis ci-dessus,
21. accorde la gratuité de l'entrée et des animations pour les actions menées avec deux maisons de retraite nantaises, le centre de détention et la maison d'arrêt de Nantes et des adolescents et adultes des hôpitaux de Nantes à l'occasion de l'exposition « Le Musée hors les murs » réalisée par le Musée des Beaux-arts dans le cadre des manifestations « Estuaire » de Voyage à Nantes,
22. accorde à l'association Entre-Deux la gratuité des droits de reproduction de dix œuvres du Musée des Beaux-arts pour une présentation sur l'espace public de Nantes pendant la fermeture du Musée,
23. approuve l'avenant à la convention signée avec la Région des Pays de la Loire revalorisant le remboursement des droits d'entrée des lycéens au Planétarium à 2,75 €, sur présentation du Pass Culture Sport,
24. approuve les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional pour l'année 2012/2013 et les modalités d'application de ces derniers tels que définis ci-dessus et en annexe,
25. accepte le versement par la Ville de Rezé de l'indemnité de 9 277,12 € calculée selon les modalités définies dans la convention d'indemnisation jointe et correspondant aux créneaux d'utilisation de la patinoire alloués au club rezéen ainsi qu'à une quote-part de l'indemnité exceptionnelle versée par la Ville de Nantes au gestionnaire du Centre de Loisirs du Petit Port,
26. accepte que la participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant de 614 585,41 € soit dorénavant versée au Conseil Général 44,
27. approuve la convention de partenariat avec l'association Handicapable ayant pour objet une action régulière de médiation et de formation aux outils mis à disposition des personnes non ou mal voyantes à la médiathèque Floresca Guépin,
28. approuve la convention de partenariat culturel entre la Ville et le Département de Loire-Atlantique pour la période 2012 – 2014,
29. approuve la convention de partenariat avec la Fondazione Palazetto Bru Zane – centre de musique romantique française – de Venise pour l'organisation d'un concert par le conservatoire et accepte perception d'une subvention de 1 000 € comme aide à la diffusion de ce concert,
30. approuve les conventions d'acquisition et de dons des œuvres d'Alexandrine de Laval pour 33 000 €, d'Edgar Maxence pour 52 000 € et d'Etienne Bossut pour 25 000 €, sous réserve de l'avis favorable de la commission scientifique régionale des collections des musées de France du 29 mars 2012, approuve l'acquisition de deux dessins du Musée des Beaux-arts de Josso pour 5 000 € et autorise à demander une subvention auprès du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) pour ces acquisitions ainsi que pour celle des œuvres de Jean-Emile Laboureur et Chana Orloff en 2011,
31. approuve la convention de partenariat entre la Ville de Nantes et l'ONPL portant sur l'accueil de classes de collège au Musée des Beaux-arts afin de les sensibiliser à la musique et à l'art et autorise à percevoir la recette versée par l'ONPL en fonction du nombre de classes accueillies,
32. approuve la convention de partenariat avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et l'université de Nantes permettant la participation de la bibliothèque scientifique du Muséum d'histoire naturelle au catalogue SUDOC,
33. approuve les deux nouvelles conventions jointes en annexe avec les crèches « Minibou » et « Les Petits Pieds » ainsi que l'avenant de résiliation concernant les crèches associatives gérées par l'association « Les Petits Bouts » dissoute,
34. autorise la création d'une régie d'avances Patrimoine & Archéologie afin de payer l'achat de petites fournitures urgentes à l'occasion d'événements se tenant en dehors des horaires normaux de service,
35. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile tels que présentées ci-dessus,
36. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes individuelles ou des associations citées ci-dessus,

37. décide de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur des créances présentées par le Receveur des Finances, pour un montant total de 15 686,18 € et d'en donner décharge au Comptable,
38. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(10 abstentions).

Nantes, le 30 mars 2012

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 5 avril 2012

Jean-Marc AYRAULT